

Informations de base	
2022/2558(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Frais applicables dans le cadre de la surveillance, par l'Autorité européenne des marchés financiers, de certains administrateurs d'indices de référence Complétant 2013/0314(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière 2.80 Coopération et simplification administratives	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
19/05/2015	Dossier renvoyé a la commission compétente		
16/02/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)00851	
16/02/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
09/03/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/05/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2558(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2013/0314(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/9/08415

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2022)00851	16/02/2022	